Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAP Ferronnier, veuillez visiter :
capferronnier.fr/annales-sujets-et-corriges

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

FERRONNIER D'ART

SESSION 2026

ÉPREUVE EP2 : ANALYSE, PRÉPARATION ET EXÉCUTION D'UN OUVRAGE

Coefficient : 11, dont 1 pour la PSE Durée : 2 heures

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet.

Composition de l'épreuve	Support
PARTIE 1 : Analyse juridique de la situation contractuelle (7 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 2 : Analyse managériale et stratégique (7 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 3 : Analyse économique et gestion financière (6 points)	Dossier Questionnement
DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES (DT 1, DT 2, DT 3)	Fourni avec le sujet
DOCUMENTS RÉPONSES (DR 1) : À RENDRE AVEC LA COPIE	Fin de sujet

L'usage de calculatrice avec mode examen actif est autorisé. L'usage de calculatrice sans mémoire, « type collège », est autorisé.

Ce sujet comporte 9 pages numérotées de 1/9 à 9/9.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

LES DOCUMENTS RÉPONSES SITUÉS EN FIN DE DOSSIER SONT À COMPLÉTER ET À RENDRE OBLIGATOIREMENT AVEC LA COPIE.

DOSSIER SUJET

MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE ET CONSIGNES GÉNÉRALES : ATELIER DU VIEUX-PONT, SARL DE FERRONNERIE D'ART, BRIVE-LA-GAILLARDE (CORRÈZE)

Vous intervenez dans le cadre de la préparation d'un ouvrage au sein de l'Atelier du Vieux-Pont, une SARL de ferronnerie d'art de six salariés. L'entreprise réalise des ouvrages sur mesure pour des particuliers, des collectivités et des professionnels de la restauration du patrimoine. Son positionnement repose sur la fabrication en atelier, la finition manuelle et la pose d'ouvrages durables adaptés aux bâtiments anciens.

La SARL a accepté un devis ferme pour la fabrication et la pose de deux portails en acier. Après acceptation du devis, le fournisseur annonce une hausse du prix de l'acier. Le client refuse de payer un supplément et demande le respect du prix convenu. La gérante doit également arbitrer l'organisation de l'atelier et vérifier la rentabilité de l'activité.

À partir de la situation, des documents techniques DT 1 à DT 3 et du document réponse DR 1, vous traitez les questions des trois parties. Le barème de ce dossier est établi sur 20 points. Les questions mobilisent des compétences de préparation et d'organisation liées à l'EP2. Les calculs sont à présenter avec leurs unités et les raisonnements juridiques doivent être motivés.

PARTIE 1 : Analyse juridique de la situation contractuelle (7 points)

Qualifier les faits, identifier la règle de droit applicable et proposer une solution motivée

Le 3 mars 2026, l'Atelier du Vieux-Pont adresse à la commune de Saint-Roch un devis de 18 600 € HT pour la fabrication et la pose de deux portails. Le devis indique un prix forfaitaire, une livraison au 30 juin 2026 et un acompte de 30 %. La commune retourne le devis signé le 6 mars et verse l'acompte prévu. Le 20 mars, le fournisseur d'acier annonce une hausse de 12 % du prix de la matière première. La gérante adresse alors à la commune un avenant proposant une hausse de 504 € HT. La commune refuse cet avenant et exige l'exécution au prix initial. Consultez les textes du DT 1 et l'extrait de jurisprudence du DT 2.

Données essentielles de la commande

Élément	Donnée
Objet	Fabrication et pose de deux portails en acier
Devis accepté	18 600 € HT, prix forfaitaire
Date de livraison prévue	30 juin 2026
Acompte prévu et versé	30 % du montant HT
Demande de l'entreprise après acceptation	Avenant de 504 € HT
Position de la commune	Refus de l'avenant, demande d'exécution au prix initial

Données du devis et des échanges communiqués pour l'étude.

1.1 (1,5 point) Qualifiez juridiquement les parties et les faits. Formulez ensuite le problème de droit soulevé par le refus de la commune de payer le supplément demandé par l'entreprise.

1.2 (2,5 points) À l'aide du DT 1, énoncez les règles de droit applicables à la force obligatoire du contrat, à sa modification et aux conséquences possibles d'une inexécution. Présentez votre réponse sous forme de règles générales et mentionnez les articles concernés.

1.3 (3 points) Résolvez le litige par un syllogisme juridique complet : rappelez la qualification des faits et le problème de droit, exposez la règle applicable, puis appliquez-la aux faits pour proposer une solution motivée à la gérante. Utilisez avec prudence l'extrait de jurisprudence du DT 2 et indiquez en quoi la situation étudiée est comparable ou différente.

PARTIE 2 : Analyse managériale et stratégique (7 points)

Établir un diagnostic interne et externe et proposer des décisions adaptées à l'entreprise

L'Atelier du Vieux-Pont emploie six salariés et réalise des ouvrages sur mesure. La gérante souhaite conserver son positionnement de qualité tout en sécurisant les délais et la rentabilité. Le DT 3 présente des données comptables et commerciales de l'exercice 2025. Les éléments de contexte fournis ci-dessous complètent les informations nécessaires au diagnostic.

- La hausse annoncée du prix de l'acier est de 12 % pour les prochains approvisionnements.
- La demande de restauration de portails anciens progresse dans le secteur géographique de l'entreprise.
- L'atelier dispose d'un savoir-faire reconnu en forge et en finitions manuelles, mais dépend d'un seul fournisseur local pour certaines sections d'acier.
- Deux entreprises concurrentes proposent des portails standardisés à des prix inférieurs, avec moins de possibilités de personnalisation.
- Les clients publics demandent des justificatifs de traçabilité des matériaux et une meilleure maîtrise des délais de chantier.

Repères pour le diagnostic stratégique

Dimension	Information disponible
Ressources internes	Six salariés, savoir-faire en forge et finitions manuelles
Organisation	Dépendance à un seul fournisseur local pour certaines sections d'acier
Marché	Progression de la demande de restauration de portails anciens
Concurrence	Offres standardisées moins chères, personnalisation plus limitée
Attentes des clients	Traçabilité des matériaux et maîtrise des délais
Approvisionnement	Hausse annoncée de 12 % du prix de l'acier

Informations de contexte relatives à l'entreprise et à son environnement.

2.1 (2 points) Réalisez une analyse PESTEL de l'environnement de l'entreprise. Présentez au moins quatre facteurs pertinents, appartenant à des dimensions différentes, et expliquez brièvement leur effet possible sur l'activité.

2.2 (2 points) Établissez un diagnostic SWOT de l'Atelier du Vieux-Pont en relevant au moins deux forces, deux faiblesses, deux opportunités et deux menaces. Classez les éléments selon qu'ils relèvent de l'analyse interne ou externe.

2.3 (1,5 point) Analysez le choix de la gérante de proposer un avenant après l'acceptation du devis. Présentez un avantage et un risque de cette décision, puis examinez une autre réponse managériale possible à la hausse du coût de l'acier.

2.4 (1,5 point) Formulez deux préconisations opérationnelles pour améliorer la résilience de l'entreprise. Pour chacune, précisez l'action, l'objectif recherché et un indicateur simple de suivi.

PARTIE 3 : Analyse économique et gestion financière (6 points)

Exploiter des données financières et apprécier la rentabilité de l'activité

Les données de l'exercice 2025 figurent au DT 3. Pour les calculs de seuil de rentabilité, on considérera que les charges variables évoluent proportionnellement au chiffre d'affaires et que les charges fixes restent stables dans la plage d'activité étudiée. Pour le chantier des deux portails, le coût de main-d'œuvre est évalué à 280 heures au coût chargé de 32 € par heure. Les coûts des matières et fournitures, de la sous-traitance de galvanisation et des autres consommables sont indiqués au DT 3. Le devis accepté est de 18 600 € HT.

Données financières de l'exercice 2025 et du chantier

Indicateur	Exercice 2025 ou chantier
Chiffre d'affaires 2025	420 000 €
Charges variables 2025	273 000 €
Charges fixes 2025	126 000 €
Matières et fournitures du chantier	4 200 €
Autres consommables du chantier	850 €
Sous-traitance de galvanisation	1 250 €
Main-d'œuvre du chantier	280 h au coût chargé de 32 €/h
Prix forfaitaire du devis accepté	18 600 € HT

Montants en euros hors taxes, sauf indication contraire. Source : données de gestion communiquées par l'entreprise.

3.1 (2 points) Calculez le taux de marge sur coûts variables de l'exercice 2025, puis le résultat prévisionnel correspondant aux données fournies. Présentez les formules, les calculs et une brève interprétation du résultat.

3.2 (2 points) Calculez le seuil de rentabilité en chiffre d'affaires, puis la marge de sécurité en valeur et en pourcentage du chiffre d'affaires. Arrondissez les montants à l'euro et interprétez la marge de sécurité obtenue.

3.3 (2 points) Calculez le coût total prévisionnel du chantier et la marge prévisionnelle en euros au prix du devis accepté. Calculez ensuite le montant de la hausse de 12 % appliquée aux seules matières et fournitures du chantier, puis indiquez l'effet de cette hausse sur la marge si le prix du devis reste inchangé. Les coûts de main-d'œuvre, de consommables et de sous-traitance ne sont pas modifiés par cette hausse.

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : EXTRAITS DU CODE CIVIL RELATIFS AU CONTRAT

Extraits du Code civil en vigueur au 1er janvier 2026.

- **Article 1103 :** « Les contrats légalement formés tiennent lieu de loi à ceux qui les ont faits. »
- **Article 1104 :** « Les contrats doivent être négociés, formés et exécutés de bonne foi. Cette disposition est d'ordre public. »
- **Article 1193 :** « Les contrats ne peuvent être modifiés ou révoqués que du consentement mutuel des parties, ou pour les causes que la loi autorise. »
- **Article 1217 :** La partie envers laquelle l'engagement n'a pas été exécuté, ou l'a été imparfaitement, peut notamment refuser d'exécuter ou suspendre l'exécution de sa propre obligation, poursuivre l'exécution forcée en nature, solliciter une réduction du prix, provoquer la résolution du contrat ou demander réparation des conséquences de l'inexécution. Les sanctions compatibles peuvent être cumulées.
- **Article 1231-1 :** Le débiteur est condamné, s'il y a lieu, au paiement de dommages et intérêts à raison de l'inexécution de l'obligation ou du retard dans l'exécution, s'il ne justifie pas que l'exécution a été empêchée par la force majeure.

Pour l'application au cas, le devis signé et l'acompte versé sont des éléments permettant d'établir l'accord des parties sur l'ouvrage, le prix et le délai. Aucun élément du dossier ne mentionne une clause de révision du prix.

DT 2 : JURISPRUDENCE RELATIVE À L'EXÉCUTION DE BONNE FOI

Cour de cassation, chambre commerciale, 3 novembre 1992, pourvoi n° 90-18.547, arrêt dit « Huard », publié au Bulletin civil IV.

Visa : article 1134, alinéa 3, du Code civil dans sa rédaction applicable aux faits de l'espèce, devenu notamment l'article 1104 du Code civil.

Attendu de principe, formulation synthétique : l'exigence d'exécution de bonne foi impose aux parties un comportement loyal dans la mise en œuvre du contrat. Dans cette affaire, la Cour de cassation a reproché aux juges du fond de ne pas avoir recherché si le fournisseur, tenu par une relation de distribution exclusive, avait exécuté de bonne foi ses obligations alors que son distributeur ne pouvait obtenir des produits à des conditions suffisamment compétitives.

Motivation et portée : cet arrêt illustre le contrôle du comportement des parties pendant l'exécution du contrat. Il ne pose pas une règle générale autorisant une partie à modifier seule le prix convenu. La situation de l'Atelier du Vieux-Pont devra donc être appréciée au regard des stipulations du devis et des règles des articles 1103, 1104 et 1193 du Code civil.

DT 3 : TABLEAU DE BORD COMPTABLE ET DONNÉES DE COÛT DU CHANTIER

Les données ci-dessous sont établies par la gérante à partir de la comptabilité de l'exercice 2025 et du devis préparé pour les deux portails. Les charges variables 2025 correspondent aux coûts

qui évoluent avec le niveau d'activité. Les charges fixes 2025 sont considérées comme stables pour le calcul demandé.

Données comptables et financières

Donnée	Montant
Chiffre d'affaires 2025	420 000 €
Charges variables 2025	273 000 €
Charges fixes 2025	126 000 €
Matières et fournitures pour les deux portails	4 200 €
Autres consommables pour les deux portails	850 €
Sous-traitance de galvanisation	1 250 €
Temps de main-d'œuvre estimé	280 h
Coût chargé horaire de la main-d'œuvre	32 €/h
Prix forfaitaire du devis accepté	18 600 € HT
Hausse annoncée par le fournisseur d'acier	12 % sur les matières et fournitures concernées

Montants en euros hors taxes, sauf indication contraire. Données communiquées par l'Atelier du Vieux-Pont.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Grille d'analyse juridique, diagnostic stratégique et calculs de gestion

À RENDRE AVEC LA COPIE

Complétez les tableaux ci-dessous. Les réponses peuvent être rédigées dans les cases prévues. Pour les calculs, indiquez les formules et les unités. Joignez ce document à votre copie.

Question 1.3 : Syllogisme juridique

Étape du raisonnement	Réponse du candidat
Qualification juridique des faits et des parties	.....
Problème de droit	.....
Règle de droit applicable et articles	.....
Application aux faits et solution motivée	.....

Question 2.2 : Diagnostic SWOT

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....

Questions 3.1 à 3.3 : Calculs de gestion

Indicateur demandé	Formule et calcul	Résultat
Marge sur coûts variables 2025	.....	.....
Taux de marge sur coûts variables	.....	.....
Résultat prévisionnel 2025	.....	.....
Seuil de rentabilité en chiffre d'affaires	.....	.....
Marge de sécurité en euros	.....	.....
Marge de sécurité en pourcentage	.....	.....
Coût total prévisionnel des deux portails	.....	.....
Marge prévisionnelle au prix accepté	.....	.....
Hausse des matières et fournitures et marge après hausse	.....	.....

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.